

RALLYE

Recours de Rallye contre la décision de la commission des sanctions de l'AMF

Paris, le 13 décembre 2023 – Rallye annonce que la Cour d'appel de Paris a ordonné ce jour le sursis à exécution de la décision de la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers du 7 septembre 2023 jusqu'à ce que la Cour d'appel statue sur le bien-fondé du recours formé par Rallye à l'encontre de cette décision.

Contact presse :

PLEAD

Étienne Dubanchet +33 6 62 70 09 43 etienne.dubanchet@plead.fr